— REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE —

2e CIRCONSCRIPTION - HYERES - FREJUS

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Candidature Indépendante :

AIMÉ PERRIMOND

REMPLAÇANT EVENTUEL :

Léon CONDROYER

Chères Electrices, Chers Electeurs,
Je sollicite l'honneur de vous représenter à l'Assemblée Nationale.
Monsieur Léon CONDROYER, a bien voulu accepter d'être mon remplaçant éventuel :

Dans le cadre des nouvelles circonscriptions, les élections législatives du 23 NOVEMBRE 1958, se déroulent au scrutin uninominal.

Vous voterez pour un homme et non pour un parti ou pour une liste de noms, plus ou moins connus.

J'ai voulu être et je suis un homme libre, indépendant des partis.

Heureux de présenter à vos suffrages, en qualité de remplaçant éventuel, ce grand honnête homme et parfait conseiller, également indépendant des partis, Monsieur Léon CONDROYER, Directeur honoraire du Collège Rouvière à Toulon, Maire de Sainte-Maxime, Conseiller Général du Var, Président de la Commission du Tourisme du département du Var, Président de la Caisse Chirurgicale Mutualiste du Var.

J'ai d'abord le devoir de vous apprendre qui je suis et dans quel esprit j'ai présenté ma candidature.

MA FAMILLE ET MON FOYER.

Je suis le petit-fils d'un bûcheron de nos forêts varoises.

Mon grand-père par son travail, a acquis au prix de soixante années d'efforts quotidiens, et morceau par morceau, l'une de ces propriétés rurales, de moyenne importance, comme il en est tant dans notre département et dont je continue l'exploitation.

Mon père était instituteur, son premier poste a été celui d'adjoint à l'Ecole Communale de SAINT-RAPHAEL.

Né en 1919, j'ai vécu au DRAMONT, quatre années de mon enfance, parmi les plus belles, parce que les plus simples et les plus proches de ce peuple laborieux des carrières de porphyre, auquel tant de souvenirs attachaient le cœur de mon père et le mien.

Mon père fut appelé en 1927, à diriger l'Ecole Pensionnaire Primaire de LORGUES, où il est demeuré jusqu'en octobre 1938.

Il fut alors nommé à la Direction de l'Ecole Anatole-France, à HYERES, où il est décédé.

Moi-même, j'ai accompli le cycle de mes études, primaires, secondaires et universitaires, à Lorgues, à Paris et à Aix-en-Provence.

Mes études terminées, et après avoir, comme appelé de la classe 1939 accompli — en temps de guerre — mon devoir envers mon pays, j'ai sollicité mon inscription au Barreau de TOULON, et depuis 1941, j'exerce, à HYERES, ma profession d'avocat.

J'ai épousé une Alsacienne instruite dans les disciplines primaires et secondaires par ce vieil ordre des Sœurs de RIBAUVILLE, qui ont maintenu, en Alsace, de 1870 à 1944, avec notre langue française, l'amour de notre Patrie.

De notre union sont nés six enfants, âgés de 3 à 14 ans.

Ma famille et ma profession ont été, jusqu'à ce jour, les bases fondamentales de mes préoccupations et de ma vie.

POURQUOI J'AI POSE MA CANDIDATURE.

La Liberté du sol national nous avait — en 1944 — promis la Renaissance de la France.

Les déceptions ont succédé à l'espérance.

Les évènements du mois de mai 1958 ont brisé les cadres du système qui, muselant les forces vives de la Nation, précipitait la décadence de notre Patrie.

Un espoir nouveau a jailli.

Le Général DE GAULLE a saisi, dans ses bras, la France défaillante pour la sauver du malheur.

Le premier devoir était de rassembler les Françaises et les Français autour de l'homme qui avait accepté d'assumer les Pouvoirs de la République.

A Hyères, j'ai participé — activement — aux travaux du Comité de Coordination créé, avec l'adhésion de tous les partis et groupements décidés de défendre le « OUI » au référendum.

Après le succès du 28 septembre 1958, ce Comité s'est efforcé de promouvoir, pour les élections législatives, une candidature unique.

Sans réserve je me suis rallié à cette volonté d'Union et je n'ai jamais cessé de déclarer, devant tous les membres de ce Comité, que j'étais prêt à soutenir un candidat choisi par tous.

Malheureusement, l'union souhaitée n'a pas pu être réalisée.

Je l'ai regretté. Je le regrette encore.

Des amis chers m'ont persuadé que je devais poser ma candidature.

En des temps meilleurs, je n'aurais certes pas songé à me distraire de mes activités professionnelles pour briguer un siège de député. J'exerce une profession qui exige l'homme tout entier.

Laisser à mon épouse seule la charge d'élever six enfants est également — pour nous tous — un sacrifice dont les papas et mamans peuvent comprendre l'évidente réalité.

J'ai beaucoup réfléchi et médité.

J'apprécie les difficultés, l'universalité, les exigences des tâches nationales et départementales que doivent assumer les députés élus.

Suis-je capable, suis-je digne de participer efficacement à la grande œuvre de Salut National entreprise par le Général de Gaulle ?...

A ces questions essentielles, vous seuls, électrices et électeurs, vous pourrez répondre.

J'ai donc décidé de m'en remettre à votre libre choix.

COMMENT JE DOIS CONCEVOIR L'EXERCICE DU MANDAT PARLEMENTAIRE :

Je suis profondément Républicain et Démocrate.

Le respect de la volonté du peuple est pour l'élu, le premier devoir.

Pour respecter la volonté des Citoyennes et des Citoyens, le député doit vivre et travailler en contact étroit et permanent avec ces concitoyens.

Tous unis et réunis doivent former une grande famille.

On ne peut efficacement représenter que ceux que l'on aime et dont on est aimé.

A tous et à toutes, je demanderai de participer, si je suis élu, aux activités mêmes que déterminera mon mandat parlementaire.

LES TACHES ESSENTIELLES DU DEPUTE.

1. — Les affaires de la Nation.

2. — Les intérêts du département et de la circonscription électorale dont le député est le représentant.

1. — SUR LE PLAN NATIONAL :

J'entends m'associer — de toute ma volonté — à l'œuvre immense de redressement entreprise par le Général de Gaulle et son gouvernement.

La France, une France unie, doit honorer, dans les perspectives de la vie internationale, la place que son génie, son histoire et ses mérites lui ont toujours réservée.

Une communauté fraternelle doit réunir — dans l'enthousiasme d'un idéal commun — les hommes et les femmes de la France et de l'Afrique Française.

L'Europe trop déchirée par les guerres, doit, dans le cadre séculaire de la civilisation occidentale, promouvoir son unité.

Ces trois grandes constructions spirituelles et matérielles doivent permettre la sécurité et la paix pour tous les hommes et les femmes de bonne volonté.

Dans le domaine économique et social, rénover les structures économiques, réduire les féodalités, exploiter les immenses possibilités ouvertes par le progrès des sciences et étendre les beinfaits de la technique à tous les domaines : construction, production agricole et industrielle, distribution.

Offrir aux millions de jeunes qui entrent dans la vie active, un idéal, des chances égales de promotion, des garanties réelles de plein emploi.

Assurer à l'ensemble des travailleurs une vie, un travail, un logement, une culture enfin digne d'une grande nation du XXe siècle.

Donner ainsi à la France, certaine de son indépendance et stable dans les institutions, l'élan et les moyens nécessaires pour participer hardiment à la construction de l'Europe et à l'établissement de la paix mondiale.

Partout où se prépare l'avenir, dans les usines, les campagnes, dans l'administration, l'armée, les organismes professionnels, les syndicats, les formations politiques, dans les écoles, le devoir des individus et des groupes épris de la liberté est de se rencontrer dans l'action.

2. — SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL :

Je considère que notre circonscription littorale sans doute la plus belle et la plus accueillante, exige l'effort commun de tous les élus cantonaux et municipaux, ainsi que de tous représentants des diverses activités économiques, sociales et culturelles.

1.) L'essor touristique du littoral qui monopolise tant d'activités et de concours doit être soutenu et développé.

L'expansion touristique connaîtrait un magnifique développement si nous pouvions obtenir, pour les avions de lignes commerciales le droit d'atterrir sur les aérodromes militaires de HYERES et de FREJUS-SAINT-RAPHAEL.

Mes efforts tendront vers ce but.

Je m'appliquerai, d'autre part, à améliorer les grandes routes, dites bretelles — qui partant de la Route Nationale 7, rejoignent notre littoral varois.

Les automobilistes seront ainsi invités, par des routes plus accueillantes, à se diriger vers nos stations côtières.

J'apporterai mon entier dévouement à l'amélioration de l'équipement touristique en tous les domaines.

2.) L'agriculture, autre richesse de cette région au climat favorable, doit être défendue et l'action des pouvoirs publics doit étayer le labeur quotidien des hommes et des femmes de la terre.

Je voudrais dire aux agriculteurs, aux exploitants, que je suis un des leurs.

Certes, j'exerce la profession d'avocat, mais j'exploite aussi en faire-valoir direct, une propriété familiale, en nature de vignes, de terre arables et de bois, sise sur le territoire de la commune de Saint-Antonin.

Le vin que je produis, est placé aux Caves Coopératives de SAINT-ANTONIN et d'ENTRECASTEAUX.

Je connais — de ce fait — toutes les difficultés et aussi les espérances de notre agriculture varoise.

Je sais que le problème essentiel — pour nous — est d'obtenir enfin que les prix de la production agricole rejoignent les prix de la production industrielle.

L'agriculture ne se stabilisera et l'avenir de notre population rurale ne sera assurée que lorsque enfin cette parité des prix agricoles et industriels sera réalisée.

Je voudrais œuvrer — en ce sens — avec la collaboration constante et éclairée de tous les responsables qualifiés de l'agriculture varoise.

— x —

Il est évident que si le tourisme et l'agriculture connaissaient — dans notre circonscription — un élan de prospérité, toutes les activités, celles des commerçants et des ouvriers, ainsi que des fonctionnaires, seront du même essor tributaires et bénéficiaires.

Toute mesure, aussi audacieuse soit-elle, qui aura pour objet de réduire les iniquités sociales et d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie des travailleurs, aura mon adhésion sans réserve et tout l'appui en mon pouvoir.

— x —

Certes, je ne peux pas connaître tous les besoins et tous les désirs des Electrices et des Electeurs de cette circonscription et leur promettre de les satisfaire.

Affirmer le contraire serait mentir.

Vous ne me croiriez pas et vous auriez raison.

Je vous promets simplement, si vous m'honorez de vos suffrages, de travailler au mieux-être de tous, en étroite collaboration avec vous tous.

Commun doivent être nos buts, communes nos espérances. Commun notre labeur de chaque jour.

CONCLUSION :

Je ne suis qu'un homme, parmi les autres hommes. Un homme qui a voulu être et qui est libre, indépendant des partis.

Je pense à cette jeunesse de France, symbôle du renouveau, à ces millions de filles et de fils qui ne doivent pas être une génération de sacrifice et de dégoût, mais la promotion de l'espérance.

Pour tous, jeunes et vieux, nous voulons travailler et lutter de toutes nos forces et s'il le faut, jusqu'au sacrifice, avec l'élan de nos cœurs, l'adhésion de nos consciences et la ferveur de nos âmes.

A cette heure du choix, je pense et je ne veux penser qu'à la France, terre de la Liberté, du sacrifice et de l'Honneur.

Me Aimé PERRIMOND

Avocat au Barreau de Toulon

S.A.R.L. I.M.P.R.I.M. - Hyères.